

Rabat, le 18/03/2026

Communiqué
Tenue de la première réunion du Comité National
de Surveillance Post-Commercialisation des Médicaments et des Vaccins

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) a organisé, le mardi 17 mars 2026 à son siège à Rabat, la première réunion du Comité National de Surveillance Post-Commercialisation des médicaments et des vaccins, institué par la Décision ministérielle n° 278 du 19 juin 2024.

Cette réunion s'inscrit dans la dynamique de renforcement du dispositif national de régulation pharmaceutique et de consolidation de la surveillance des médicaments et des produits de santé après leur mise sur le marché.

Présidée par le Directeur Général de l'AMMPS, cette rencontre a réuni les représentants des institutions membres désignées par ladite décision, notamment la Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies, la Direction de la Population ainsi que la Direction de l'Approvisionnement en Médicaments et en Produits de Santé, relevant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

Les travaux ont permis de présenter le contexte réglementaire et les orientations stratégiques du Comité notamment au regard des obligations issues de la Loi n°17-04 portant Code du Médicament et de la Pharmacie et du Plan Stratégique AMMPS, ainsi que de valider son règlement intérieur définissant ses modalités de fonctionnement et d'intervention.

La mise en place de cette instance constitue un levier structurant pour le renforcement du système national de surveillance post-commercialisation des médicaments et des vaccins, contribuant à l'amélioration de la sécurité sanitaire, à la traçabilité des signalements et à la réactivité des autorités sanitaires, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Surveillance Post-Commercialisation, en cohérence avec les objectifs de souveraineté pharmaceutique nationale, les exigences des standards internationaux.

